

DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS

- J'ai bien noté que pour participer à ESOP 2023, je dois justifier d'une ancienneté, continue ou discontinue, d'au moins trois mois au plus tard au dernier jour de la période de révocation/souscription, soit à la date prévue du 15 novembre 2023. Cette ancienneté peut prendre en compte toutes les périodes travaillées au sein du groupe Capgemini entre le 1^{er} janvier 2022 et le 15 novembre 2023.

En outre, mon présent ordre de réservation ne sera pris en compte que si je suis toujours titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social me rendant éligible à ESOP 2023, au sein d'une société du groupe Capgemini adhérente au Plan d'Épargne du groupe Capgemini (le « PEG ») pendant une journée au moins de la période de révocation/souscription, soit entre le 13 novembre et le 15 novembre 2023.

Retraité et préretraité : j'ai bien noté que je peux participer à ESOP 2023 si (i) j'ai quitté le groupe Capgemini pour un départ en retraite et préretraite et (ii) j'ai conservé des avoirs dans le PEG depuis mon départ. Ma souscription doit être réglée par prélèvement SEPA.

- J'ai noté que ma souscription est réalisée dans le cadre du PEG, auquel ma souscription emporte adhésion, et que les actions Capgemini que je souscris/j'acquiers seront détenues par l'intermédiaire du compartiment « ESOP Levier France 2023 » du FCPE « ESOP Capgemini » dont je recevrai un nombre de parts proportionnel à mon investissement. Ces parts de FCPE seront indisponibles pour une période de cinq années à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital ou de la cession d'actions, sauf cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation et décrits dans la Brochure d'Information.
- J'atteste que le montant total de mes versements volontaires en 2023 dans le cadre d'un plan d'épargne salarial n'excède pas 25 % de la rémunération annuelle brute que je percevrai en 2023 (ou de mes pensions de retraite). Pour m'en assurer, je multiplie le montant de ma souscription ESOP 2023 (montant « A » indiqué au recto du présent bulletin) par 10, et j'ajoute les autres versements volontaires éventuels effectués en 2023 dans tout autre plan d'épargne salariale, notamment le Plan d'Épargne Groupe. Ne sont pas pris en compte les versements provenant de la participation et de l'intéressement, ainsi que tous les versements effectués au PER COL – merci de vous reporter à la Brochure d'Information pour plus de détails sur cette modalité de l'offre.
- Je reconnais avoir été informé(e), après lecture des documents qui m'ont été remis ou rendus accessibles dans le cadre de l'offre ESOP 2023 que :
 - le montant de ma demande de souscription pourra être réduit selon les modalités de réduction décrites dans la Brochure d'Information ;
 - le règlement du FCPE « ESOP Capgemini » et le règlement du PEG sont à ma disposition sur le site Internet dédié à ESOP 2023 ;
 - j'ai la possibilité de diversifier mon investissement dans le cadre du PEG.
- En cas de souscription par renvoi du présent bulletin et par l'intermédiaire du site internet dédié à ESOP 2023, j'ai noté que la souscription via internet sera celle retenue.
- Je déclare conserver une copie du présent bulletin de réservation/souscription.
- J'ai noté que le prix de souscription d'une action Capgemini sera déterminé par rapport au prix de référence de l'action Capgemini retenu pour l'offre ESOP 2023, celui-ci étant égal à une moyenne des cours moyens pondérés par les volumes de l'action pendant les vingt jours de bourse précédant le jour de la décision du Directeur général (10 novembre 2023) fixant ce prix et les dates de la période de révocation/souscription (du 13 au 15 novembre 2023). Je prends note que l'ouverture de la période de révocation/souscription ne pourra avoir lieu que sous réserve de la décision précitée, et que par conséquent, toutes les dates postérieures à la période de réservation indiquées dans le présent bulletin ainsi que dans les documents qui me sont communiqués dans le cadre de l'offre ESOP 2023 sont fournies à titre indicatif.

Défaut de paiement :

En cas de rejet du prélèvement bancaire pour insuffisance de provision, ma demande de souscription pourrait être annulée de plein droit. Si elle n'a pas été annulée, je resterai redevable envers mon employeur du montant de ma souscription.

Paiement par prélèvement sur salaire : dans le cas où la rupture de mon contrat de travail surviendrait, quel qu'en soit le motif, avant le remboursement par mensualités du montant total de l'avance sur salaire faite par mon employeur, j'autorise irrévocablement mon employeur à retenir le montant des prélèvements sur salaire restant dus pour ma souscription, sur mon dernier salaire ou toutes autres sommes qui me seraient dues.

Quel que soit le mode de paiement retenu, si je reste redevable de sommes envers mon employeur en raison de ma souscription, sauf règlement de ce solde de ma part, je donne irrévocablement mandat à mon employeur ou au teneur de compte conservateur du FCPE « ESOP Capgemini » de faire procéder ou de procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, au rachat de mes parts du FCPE, en conformité avec la réglementation applicable, et d'en affecter le produit, à due concurrence au règlement des sommes restant dues à mon employeur.

Informatique et Libertés – Données personnelles :

- J'ai bien noté que Capgemini SE a mis en place, avec l'assistance de mon employeur, une offre dédiée à ses salariés de souscription/d'acquisition d'actions Capgemini par l'intermédiaire du Compartiment « ESOP Levier France 2023 » du FCPE « ESOP Capgemini ». Dans le cadre de cette offre, les informations contenues dans le présent bulletin feront l'objet d'un traitement informatique de données par :
 - Capgemini SE, dont le siège social est au 11 rue de Tilsitt, 75017 Paris, France, en sa qualité de responsable des traitements de communication et de collecte des bulletins de souscription auprès de ses salariés ;
 - Amundi ESR, dont le siège social est au 91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris - France, en sa qualité de responsable de traitement de tenue de registre et de tenue de comptes conservateur de parts de mes avoirs souscrits dans le cadre du PEG et des FCPE concernés.
- Les traitements de mes données personnelles contenues dans ce bulletin sont réalisés sur la base de l'exécution d'un contrat via la remise de ce bulletin. Ils sont soumis aux dispositions de la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au Règlement Européen relatif à la protection des données personnelles (Règlement UE 2016/679).
- Les données personnelles des salariés de Capgemini recueillies dans chaque bulletin sont nécessaires et obligatoires à ma participation à l'opération d'actionariat des salariés du groupe Capgemini ESOP 2023. En l'absence de celles-ci, ma souscription ne pourra pas être prise en compte.
- Ces données personnelles seront traitées par Capgemini SE, par mon employeur, par Amundi ESR et par toute autre personne expressément autorisées par ces derniers à les traiter (notamment l'agence de communication Butterfly, en tant que sous-traitant, dont le siège social est au 14, boulevard du Général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine). Elles seront conservées le temps nécessaire à la conclusion de l'opération et pour les besoins de la gestion de mes avoirs dans le cadre du PEG et des FCPE concernés (c'est-à-dire jusqu'au rachat de mes avoirs ou en cas de révocation, 12 mois après la date de règlement/livraison) et ultérieurement aux fins d'archivage (jusqu'à la date d'expiration du délai de prescription de tout litige éventuel portant sur ces avoirs), et pour répondre aux obligations légales.
- J'ai noté que je pourrai exercer un droit d'accès, de modification et de rectification, ou d'effacement (après le rachat de la totalité de mes parts de FCPE au sein du PEG), ainsi que le droit de demander la limitation du traitement ou de m'y opposer, le droit à la portabilité des données, le droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de mes données à caractère personnel après mon décès en m'adressant à :
 - > **Capgemini pour la collecte des souscriptions :**
 - par courrier : 11 rue de Tilsitt, 75017 Paris, France ou
 - par courriel : dpo@capgemini.com et
 - > **Amundi ESR pour la tenue de registre et la tenue de comptes :**
 - par courrier : Service Contrôle Interne et Conformité - 26956 Valence Cedex 9, France ou
 - par courriel : dpo@amundi.com
- J'ai noté que :
 - > Le délégué à la protection des données personnelles de Capgemini est Emmanuelle BARTOLI accessible par mail en écrivant à dpo@capgemini.com ou par courrier à Capgemini SE, 11, rue de Tilsitt - 75017 PARIS ;
 - > Les coordonnées du délégué à la protection des données personnelles du groupe Amundi sont AMUNDI - DPO - BSC/SEC/PCA – 91-93 boulevard Pasteur - 75015 PARIS ou par mail à dpo@amundi.com.
- Je note également que je dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL (3, Place de Fontenay, 75007 Paris).

Avertissement – « U.S. person »

J'ai bien compris que l'offre n'est pas ouverte aux « U.S. Persons » et, je certifie dans ce cadre que je ne suis pas résident des États-Unis d'Amérique. J'ai bien noté que de plus amples informations à propos de cette restriction sont disponibles dans le règlement du/des Fonds ainsi que sur le site internet de la société de gestion : https://www.amundi.fr/fr_part/Mentions-legales/Mentions-legales.

Règles spécifiques à la Russie et Biélorussie

En raison des sanctions imposées par l'Union européenne, les citoyens ou résidents de Russie ou de Biélorussie qui n'ont pas de résidence légale ou de citoyenneté dans l'Union européenne, dans un pays membre de l'Espace économique européen ou en Suisse ne peuvent pas participer à cette offre. En conséquence, je déclare :

- ne pas être un ressortissant ou un résident de Russie, sauf à être par ailleurs citoyen d'un État membre de l'Union européenne, d'un pays membre de l'Espace économique européen ou de la Suisse ou sauf à posséder un permis de séjour temporaire ou permanent dans l'un de ces pays ; et
- ne pas être un ressortissant ou un résident de Biélorussie, sauf à être par ailleurs un citoyen d'un État membre de l'Union européenne ou sauf à présenter un permis de séjour temporaire ou permanent dans un État Membre.